



Florian LABRO
Assistant IMS
Elu CSE Titulaire,
CSSCT, Délégué
syndical Suppléant
06.80.37.44.27



Christine DAVRON
Technicienne ACA
Elue CSE, Déléguée
syndicale titulaire,
06.64.63.87.03



Christophe MANINI
Technicien MAV
Elu CSE, Délégué
Syndical Titulaire,
06.78.37.27.59



Catherine HERVE
Assistante
PATRIMOINE
Elue CSE
Suppléante,
Déléguée Syndicale
Suppléante



Abdelghani BECHATA
Chargé Pro
Troyes Audiffred
Elu CSE Suppléant



Lénie MARCUSSE
Assistante
Troyes Pont Vert
Représentante CSE
Déléguée Syndicale
Titulaire,
06.17.62.61.45

Et aussi :

Nathalie KOWALYSZYN (Cons Part
Châteauvillain), Elue CSE Suppléante

Anthony GOMES (Chargé Agri/Viti, Chablis),
Elu CSE Suppléant

Laetitia HUBERT (CAII) Déléguée syndicale
Suppléante 06 20 49 12 77

Négociation Annuelle Obligatoire locale

A l'issue de 2 séances de négociations à Troyes, et suite à l'envoi de nos propositions à la Direction pour l'enveloppe de RCI/RCP à CACB, la Direction nous a soumis une ultime proposition que le SNIACAM a accepté à savoir :

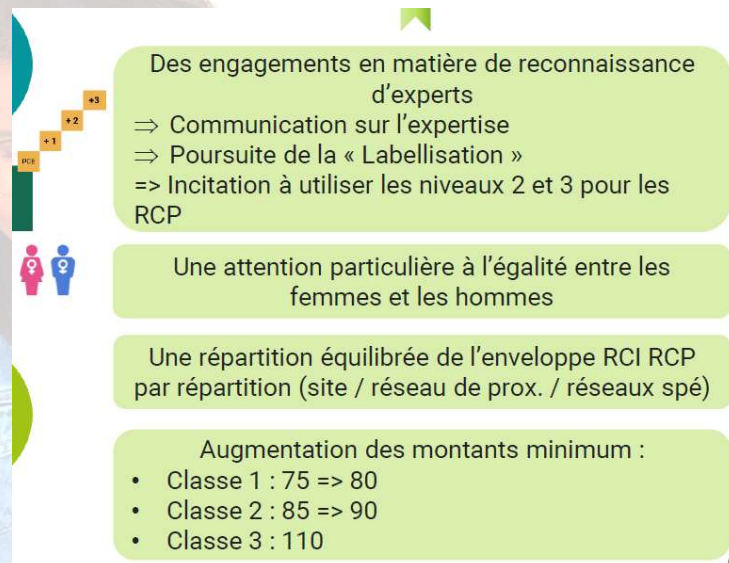
-> **2,05 % de la masse salariale soit une enveloppe de 90 000 € / mois** (au départ la Direction proposait une enveloppe de 78 000 €)

-> répartie entre

- RCI/RCP et prises de responsabilités pour 83 500 €

- 6 500 € pour la RSE (mobilité : véhicules électriques, forfait mobilité durable ...), il s'agit d'une nouveauté,

Grâce au SNIACAM, qui avait déjà proposé en premier l'an dernier et encore cette année, une **revalorisation des minimums** à verser pour chaque Classe a été actée : classe 1 : 80 €, classe 2 : 90 €, classe 3 : 115 €



Sniacament votre

Question 1 : évolution du métier des techniciens C2I

La fiche de poste des techniciens d'affaire Immobilier et Institutionnel indique certaines missions administratives mais ne prévoit pas la tenue d'un portefeuille de clients.

Il semblerait qu'une évolution se profile pour 2024.

Les élus SNIACAM demande à la Direction si un tel projet est d'actualité et c'est le cas, nous présenter un dossier d'évolution de ce métier : évolution de la fiche de poste, évolution de la pesée de poste, évolution de la REC sur ce poste ...

Réponse :

Ce projet n'est pas d'actualité. Si un tel projet était envisagé, le CSE serait informé/ consulté.

Question 2 : températures sur les sites et en agences

Nous avons toujours un certain nombre de remontées concernant des problèmes de chauffage sur nos trois sites (Dijon, Auxerre et Troyes) mais également dans certaines agences et cela malgré plusieurs remontées en CSSCT. Travailler avec des températures qui oscillent entre 15 et 17 degrés n'est pas acceptable.

Les élus SNIACAM demande à la Direction, qu'elles sont les mesures prises afin de pallier à ce problème qui est récurrent depuis maintenant quelques années et qui tend à s'accroître depuis peu. Il devient urgent d'agir avant que nos collègues fassent valoir leur droit de retrait.

Réponse :

A chaque remontée collaborateur ou équipe, des relevés sont effectués au niveau des postes de travail.

Depuis la mise en place du plan de sobriété fin 2022, les consignes de chauffe ont été revues :

- Réduction des plages horaires « Bâtiments inoccupés » permettant de remettre en marche le chauffage plus tôt notamment le lundi matin

- Installation de quelques radiateurs d'appoint sur certains bureaux (Troyes) ;

- Modifications ponctuelles de consignes de chauffe.

D'autres travaux sont en cours :

- Pour Dijon, le prestataire travaille actuellement sur la programmation du mode « inoccupé » afin d'avoir une température de 19°C entre 7h30 et 9h00 et éviter que les collaborateurs ne subissent le temps de chauffe ;

- A Auxerre, des réflexions sont en cours avec le nouveau prestataire qui doit émettre des propositions ;

- Pour le Site de Troyes, le chauffage se remet en route à 2h00 le lundi matin pour les étages 1 à 5. Il est envisagé de passer l'heure à 22h00 le dimanche soir.

Question 3 : déneigement et salage en agences

Suite à la période de temps perturbé que nous avons eu en ce début d'année (neige et/ou verglas par endroit) nous avons constaté une problématique sur le déneigement et le salage de nos entrées d'agences afin que nos clients aient des conditions d'accès optimales.

En effet, par endroit nos collègues ne savent pas à qui incombe cette tâche (qui achète le nécessaire pour faire, qui fait, ...).

Les élus SNIACAM demande à la Direction de rappeler ces règles et de transmettre l'information aux agences afin de mettre fin au doute qui semble planer.

Réponse :

Pour des raisons pratiques, le salage est assuré par les agences.

Les équipes d'IMS vont :

- s'assurer que les agences disposent bien d'un stock de sel ;

- redonner les consignes sur le sujet.